



## Demande de loyer depuis deces proprietaire

Par **fredg56**, le **13/12/2007** à **19:16**

Bonjour,

J'occupe actuellement à titre gratuit un logement (dont nous comptons faire l'acquisition) qui appartenait à la grand mère de mon amie, or celle-ci est décédée en juin 2007, le père de mon amie et ses deux cousins ( leur mère étant décédée depuis plusieurs années) sont les héritiers. Le père de ces cousins en question réclame 50% du loyer depuis le décès de la grand mère à aujourd'hui (sorte de pro rata) or il n'y a aucun loyer. Ma question est la suivante: peut-il légalement réclamer quelque chose?

Cordialement.